

1932, telles que rapportées dans le journal, le *Globe*, publié dans la ville de Toronto, le 7^e jour de janvier 1932, et aussi une autre déclaration faite par ledit George N. Gordon, à Lindsay, le 8 janvier 1932, et publiée dans ledit journal le *Globe* le 9^e jour de janvier 1932, et aussi publiée dans d'autres journaux du Canada, jetant du discrédit sur le Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de cette Chambre, relativement à des affaires d'intérêt public; lesquelles dites accusations et allégations publiées dans ledit journal le *Globe* sont exposées dans les termes suivants et ont été publiées aux dates respectives suivantes:—

7 janvier 1932.—“L'accusation crue que le premier ministre Bennett a financé le voyage de noces de sa sœur en Europe à même le Trésor canadien, et qu'il a obtenu un nouveau wagon privé pour son propre usage à un coût pour le Canada de \$125,000, a été lancée devant les libéraux de l'endroit ce soir, par l'honorable G. N. Gordon, K.C., qui a été assistant de l'Orateur à la Chambre des Communes fédérale sous le gouvernement King.”

“Il a critiqué le premier ministre Bennett pour avoir nommé son beau-frère au poste de représentant du Canada à Washington, et il a alors allégué que le coût du voyage de noces de madame Herridge en Europe avait été payé par le premier ministre à même la Trésorerie canadienne.”

9 janvier 1932.—“J'ai été trop longtemps devant le public pour faire des déclarations qui ne sont pas fondées sur des faits” a dit M. Gordon, ajoutant qu'une partie seulement de ses allusions à M. Herridge avait été publiée correctement dans le *Globe*. “Un vaste auditoire d'Hamilton a entendu chaque mot qu'il a dit, et il a suivi ses notes très attentivement”, a continué M. Gordon.

“Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et c'était son voyage de noces,” a dit M. Gordon. “Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il était un aviseur légal canadien permanent, il ne devrait pas avoir pris tout son temps pour préparer et plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négligé sa fonction d'aviseur légal du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.”

“M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté un long temps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et était à la solde du gouvernement fédéral durant le temps de son voyage de noces.”

Avec pouvoir d'appeler des témoins, de demander la production de documents et dossiers, d'examiner des témoins assermentés, et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre.

Après débat sur ladite motion, elle est agréée.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 2, Loi concernant la frontière entre les provinces de l'Alberta et la Colombie-Britannique.—M. Cahan.

Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chambres de commerce.—M. Cahan.

Bill No 4, Loi modifiant la Loi des brevets.—M. Cahan.

Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce.—M. Cahan.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à Son discours de la session étant lu:—

M. Bourgeois propose, appuyé par M. Stitt (Selkirk):—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—